



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES APPELS À PROJETS « MOBILITÉ »

Viso Flash du 3 mai 2024

Sébastien COURRIER
SUAT / ACT

Les appels à projets « mobilité » en cours

- 1) Appel à projets « Marche du quotidien » 2ème édition
- 2) Appel à projets "Plan de circulation pour la transition écologique"
- 3) Appel à projets "Ville apaisée, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement"
- 4) Appel à projets "Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action"

Appel à projets « Marche du quotidien » 2ème édition

L'ADEME lance la 2e édition de l'Appel à projets « Marche du quotidien » avec pour objectif de donner une impulsion à la mobilité active du quotidien afin qu'elle soit intégrée dans les politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

Calendrier : à partir du : 04/04/2024 – 12:00 jusqu'au : 03/06/2024 – 17:00

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240129/marche-quotidien>

Appel à projets « Marche du quotidien » 2ème édition

Axe 1 : Soutenir les études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques.

Cet axe a pour ambition de doter les collectivités territoriales de documents stratégiques de référence visant à promouvoir et améliorer la mobilité à pied, en proposant des mesures pour encourager les déplacements à pied, améliorer l'infrastructure piétonne et garantir la sécurité des piétons.

Axe 2 : Soutenir la mise en place d'aménagements légers de l'espace public en faveur de la marche.

Cet axe a pour ambition de favoriser une approche agile des projets d'espaces publics par la réalisation d'aménagements peu coûteux et rapides à mettre en place.

Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne.

Cet axe vise à financer les actions de communication, formation et animation en lien avec la mobilité piétonne.

Appel à projets « Marche du quotidien » 2ème édition

L'ADEME apportera une aide financière, dans la limite de quatre-vingt-neuf mille euros d'aide (89 000 €), par porteur de projet, à hauteur de 50 % du montant total des dépenses éligibles dans les territoires métropolitains et 70 % en zone non-interconnectée (Corse, Départements et régions d'outre-mer, Collectivités d'outre-mer).

La durée maximale du projet du candidat devra être inférieure ou égale à 36 mois.

Appel à projets "Plan de circulation pour la transition écologique"

Le dispositif vise à accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'organisations globales de circulation d'un ensemble de rues ou d'une ville au regard d'objectifs de transition écologique du territoire et de favorisation des mobilités actives (marche, vélo).

Calendrier : à partir du 04/04/2024 – 12:00 jusqu'au : 05/07/2024 – 17:00

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240229/plan-circulation-transition-ecologique?cible=78®ion=27>

Appel à projets "Plan de circulation pour la transition écologique"

Cet appel à projet s'adresse aux communes et aux collectivités territoriales disposant de compétences (y compris par voie de délégation) en matière de mobilité.

En ville, on estime qu'entre 50 et 80 % de l'espace public est occupé par la voiture. Pourtant, de nouveaux usages et attentes apparaissent : trottoirs plus larges et désencombrés, aménagements cyclables, végétalisation... Répondre à cette demande citoyenne nécessite de revoir la répartition de l'espace public, et en particulier la place de la voiture largement prédominante aujourd'hui.

Appel à projets "Plan de circulation pour la transition écologique"

Le Plan de circulation est un outil qui peut permettre :

- de modifier le partage de l'espace public et faire davantage de place à d'autres usages : marche, vélo, végétalisation...
- de diminuer le trafic motorisé et en particulier le trafic de transit,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'expérience des usagers des villes ou quartiers concernés,
- de mettre en place des quartiers apaisés.

Appel à projets "Plan de circulation pour la transition écologique"

L'accompagnement proposé dans le cadre de ce dispositif concerne le recrutement d'un prestataire de service pour :

- réaliser l'étude relative au plan de circulation et à la mise en place de quartiers apaisés,
- et éventuellement, pour assurer, en complément, une assistance à la mise en œuvre des premières mesures du plan.

L'ADEME propose un soutien à hauteur de 70 % des dépenses éligibles, plafonnées à 100 000 € maximum (donc une aide maximale de 70 000 €).

Appel à projets "Ville apaisée, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement

Cet appel à projets vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à mettre en place les engagements du manifeste « Ville apaisée quartiers à vivre » et à accompagner leurs initiatives en matière d'appropriation citoyenne, de concertation, d'animation et de communication.

Calendrier : à partir du 04/04/2024 – 12:00 jusqu'au : 05/07/2024 – 17:00

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20240301/ville-apaisee-quartiers-a-vivre-accompagner-lappropriation-citoyenne?cible=78®ion=27>

Appel à projets "Ville apaisée, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement

Ce dispositif s'adresse aux communes et aux collectivités territoriales disposant de compétences (y compris par voie de délégation) en matière de mobilité.

Avec le soutien de l'ADEME, l'association Rue de l'Avenir, le Club des villes et territoires cyclables et marchables, ainsi que leurs partenaires ont lancé en juin 2023 une campagne nationale « Ville apaisée quartiers à vivre ».

Son objectif est d'inciter et de soutenir les collectivités à maintenir et à améliorer la qualité de vie en ville et l'attractivité de ses quartiers, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la raréfaction des ressources.

Appel à projets "Ville apaisée, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement

Un manifeste qui comprend 10 mesures a été publié.

- 1) Rendre la ville accessible à ses habitants les plus vulnérables, enfants, seniors et personnes à mobilité réduite.
- 2) Mettre la pratique de la marche et du vélo et l'usage des transports en commun au centre de l'organisation de l'espace public.
- 3) Encourager le développement des mobilités actives en portant une attention accrue à la qualité des aménagements réalisés au profit de tous les usagers de l'espace public.
- 4) Soutenir, avec plus d'ambition, la réduction du nombre de véhicules motorisés et de leur vitesse (faire du 30 km/h la vitesse de référence, agir sur le plan de circulation, réflexion sur les zones à trafic limité..).
- 5) Renforcer la place du végétal pour améliorer le bien-être en ville et lutter contre le réchauffement climatique.
- 6) Connecter les quartiers par des axes structurants en donnant la priorité aux transports collectifs et aux réseaux vélo à haut niveau de service, en organisant les continuités piétonnes au-delà des centres-villes.
- 7) Préserver et développer les pôles de commerce et de services de proximité afin de lutter contre l'étalement urbain et développer la vie des quartiers.
- 8) Favoriser l'appropriation de l'enjeu de l'apaisement des villes par les habitants en associant les représentants des usagers et les associations de protection de l'environnement à des instances de concertation.
- 9) Améliorer la santé de toutes et tous en soutenant la pratique des modes actifs et en réduisant l'ensemble des pollutions existantes.
- 10) Agir pour que les règles régissant les droits et les obligations de chacun dans l'espace public soient connues de tous et de toutes.

Appel à projets "Ville apaisée, quartiers à vivre : accompagner l'appropriation citoyenne et le changement de comportement

Cet appel à projets vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à mettre en place les engagements du manifeste et à accompagner leurs initiatives en matière d'appropriation citoyenne, de concertation, d'animation et de communication.

L'ADEME propose un soutien aux programmes d'actions des chargés de mission pouvant comporter 3 types d'aides cumulatives :

- Forfait de base au temps passé pour les dépenses internes de personnel : 30 000 €/an maximum par ETPT (Équivalent temps plein annuel travaillé), majoré de 15 % dans les DROM-COM.
- Acquisition d'équipements à la création de poste (mobilier, matériel informatique, vélo de fonction) : 3 000 € maximum.
- Dépenses externes de communication, d'animation et de formation : 50 % d'aide pour des dépenses d'un montant maximum de 20 000 € par an.

Appel à projets "Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives de sensibilisation, de communication et de formation en faveur du développement des mobilités actives et partagées, avec une attention particulière portée aux cibles plus particulières des salariés et des scolaires.

Un programme d'actions détaillé est attendu, dont la mise en place sera coordonnée par un chargé de mission recruté spécifiquement.

Calendrier : à partir du 04/04/2024 – 12:00 jusqu'au : 05/07/2024 – 17:00

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240301/mobilites-actives-partagees-accompagner-changement-comportements-vers?cible=78®ion=27>

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales disposant de compétences (y compris par voie de délégation) en matière de mobilité et aux associations menant des actions dans le domaine des mobilités et en particulier sur les thématiques prioritaires définies dans l'appel à projets.

Appel à projets "Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action

Face aux défis du changement climatique, et alors que les transports représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre des français, les mobilités actives et partagées représentent des solutions clés.

- Les mobilités actives (marche, vélo), présentent aussi des avantages en matière de santé publique, d'accessibilité et d'autonomie des déplacements des personnes à mobilité réduite. Elles sont une réponse à la sédentarité des adultes et des plus jeunes causée notamment par le recours accru aux modes de transports passifs.
- Les mobilités partagées (covoiturage, autopartage) permettent d'optimiser les déplacements, tout en limitant leurs impacts environnementaux. En mutualisant les moyens de transport, ces systèmes contribuent à diminuer le nombre de voitures sur les routes, et ainsi à réduire la pollution de l'air associée.

Appel à projets "Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action

En plus d'une approche par moyen de transport, les acteurs peuvent travailler efficacement via une approche par cibles prioritaires et notamment :

- La mobilité employeur, afin de promouvoir une mobilité sobre et économique auprès des salariés pour leurs déplacements domicile-travail ou professionnels.
- L'écomobilité scolaire afin de développer les mobilités durables, et en particulier la marche et le vélo, pour les publics scolaires : écoles, collèges, lycées.

Appel à projets "Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action

L'ADEME propose un soutien aux programmes d'actions des chargés de mission pouvant comporter 3 types d'aides cumulatives :

- Forfait de base au temps passé pour les dépenses internes de personnel : 30 000 €/an maximum par ETPT (Équivalent temps plein annuel travaillé), majoré de 15 % dans les DROM-COM.
- Acquisition d'équipements à la création de poste (mobilier, matériel informatique, vélo de fonction) : 3 000 € maximum.
- Dépenses externes de communication, d'animation et de formation : 50 % d'aide pour des dépenses d'un montant maximum de 20 000 € par an.

Les autres appels à projets « mobilité » récurrents

- 1) Appel à projets « aménagements cyclables » (déjà 7 éditions)

- 2) Appel à territoires cyclables

- 3) TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) : écomobilité inclusive

- 4) AVELO 3

- 5) Industries du Vélo

Appel à projets « aménagements cyclables »

Les six appels à projets lancés entre 2019 et 2023 ont connu un franc succès avec 1 230 projets lauréats pour un total de 465 millions d'euros de subventions. 727 territoires ont ainsi pu bénéficier d'un soutien à la réalisation de projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires.

Tous les territoires de France métropolitaine et d'outre-mer sont concernés. Qu'ils soient situés en milieu urbain dense ou bien en zone rurale, les projets lauréats contribuent à faciliter les déplacements à vélo pour les trajets du quotidien. À titre d'exemple, sur les 1 230 projets lauréats aux cinq premières éditions, 853 sont situés en zones peu denses et 56 en outre-mer.

Globalement depuis 2017, 20 000 km de pistes cyclables et voies vertes qui ont été ouvertes en France (+ 50%) et la fréquentation des itinéraires vélos a augmenté de 31% par rapport à 2019.

Le septième appel à projet est en cours d'arbitrage. Entre 2019 et début 2024, il y a donc eut sept appels à projets soit deux par an.

Appel à projets « aménagements cyclables »

L'appel à projet « aménagements cyclables » ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics : collectivités (y compris Conseils départementaux) et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, établissements publics de coopération intercommunale, aménageurs publics et établissements publics d'aménagement, quelle que soit leur taille.

L'aide demandée ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet, tout en respectant les taux maximums indiqués ci-dessus. L'Etat se réserve le droit de verser une subvention inférieure. Le montant total de l'aide par porteur de projet pourra être plafonné.

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-mobilites-actives>

Appel à projets « aménagements cyclables »

Deux catégories de projets sont éligibles :

- Les projets de type « discontinuité » - ouvrages d'art et points noirs de sécurité routière.
- Les projets de type « itinéraire sécurisé » (inférieur à 15km car mobilité du quotidien)

Le projet présenté doit avoir fait l'objet a minima d'études préliminaires. Les projets d'ouvrage d'art doivent quant à eux avoir fait l'objet a minima d'un avant-projet sommaire.

Les travaux ne peuvent pas être notifiés avant l'annonce des lauréats. Ils devront l'être dans les 18 mois après l'annonce des lauréats, exception faite des projets particulièrement complexes.

Enfin, le projet doit être mis en service dans un délai maximal de 48 mois après la date d'annonce des lauréats.

Appel à territoires cyclables

L'appel à programmes « territoires cyclables » vise à accompagner dans la durée quelques territoires peu ou moyennement denses (communauté de communes, communauté d'agglomération), en dehors des grands pôles urbains pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur schéma directeur cyclable.

L'effort sensible d'investissement en faveur du vélo sur ces territoires sera alors accéléré, ce qui leur permettra de rayonner en tant que référence locale auprès des collectivités voisines pour en faire des démonstrateurs de politiques cyclables.

Pour cette première édition, 27 intercommunalités sont retenues, pour un total de 125M€ de crédits État. Un second appel à territoires devrait être lancé prochainement.

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-mobilites-actives>

TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) : écomobilité inclusive

TIMS est un programme qui a pour objectif de développer des réponses la mobilité durable et solidaire dans les territoires et à professionnaliser ce secteur en émergence. L'enjeu est de permettre à tous de se déplacer, tout en réduisant l'impact écologique des déplacements.

Financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) sur une durée de 4 ans (2023-2026), Tims vise à soutenir des projets locaux comprenant trois types d'actions locales :

- développement de solutions d'écomobilité adaptées aux spécificités du territoire,
- accompagnement individuel et collectif au changement de comportement,
- fédération des acteurs locaux de la mobilité durable et solidaire.

TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) : écomobilité inclusive

Les projets sélectionnés s'adressent à des publics qui rencontrent des difficultés liant précarité et mobilité : publics en recherche d'emploi, en insertion, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap, populations isolées, et ciblent en particulier les jeunes et les seniors. Les territoires concernés par les projets sont situés partout en France, soit au sein de zones rurales, soit au cœur d'espaces urbains et périurbains présentant des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les Lauréats en Bourgogne Franche-Comté 6 projets retenus, comprenant 34 actions, et répartis sur 6 départements, portés par des acteurs locaux (publics ou associatifs) s'appuyant sur un consortium de partenaires impliquant des collectivités locales.

TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) : écomobilité inclusive

Contacts des pilotes régionaux

Pascale Repellin, Alterre BFC

p.repellin@alterrebfc.org

03 80 68 44 30

Agnès Messaadi-Paris, Mob'In BFC

amessadi-paris@mobin-solutions.fr

07 88 79 07 45

TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) : écomobilité inclusive

Le programme Tims lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner le développement de Territoires à Écomobilité Inclusive (TEMI). Huit territoires seront retenus pour mettre en place une politique locale globale d'écomobilité inclusive. Ils devront ainsi coordonner l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la mobilité durable et solidaire, en incluant les usagers dans leur démarche. L'objectif : accompagner le changement de pratiques de mobilité pour engager les territoires vers plus de sobriété.

Vous pouvez candidater jusqu'au **24 mai 2024**, si vous êtes :

- une collectivité (ou un syndicat mixte), allant de l'EPCI au département, seule ou en consortium
- une association ou un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en consortium avec au moins une collectivité

<https://cler.org/ami-tims-devenez-territoire-ecomoblite-inclusive/>

AVELO 3

Le programme AVELO 3 a pour objectif de développer le système vélo dans les territoires, d'accompagner à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables. Il vise à soutenir 350 territoires, dont 50 Départements et Régions.

Un webinaire de lancement est organisés sur ce second relevé pour présenter le programme ainsi que les modalités de candidatures. Il aura lieu le 14 mai de 14h00 à 15h00. Ci-dessous, le lien pour s'inscrire.

<https://events.teams.microsoft.com/event/ef1bd2a9-c929-4d08-b218-7594bc05d8e7@cb6c2492-4a85-4b15-85a1-ed94d47e5849>

La date limite de candidature au deuxième relevé Avélo 3 est fixé au 18 juillet 2024 à 17h00.

Industries du Vélo

Dans le cadre de France 2030, cet appel à projets (AAP) vise à soutenir les efforts de compétitivité, de souveraineté, d'innovation et d'investissement productif de la filière industrielle du vélo pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230803/industries-velo>

Bonus : Le site de l'ORT



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DES TRANSPORTS
en Bourgogne-Franche-Comté

Vous pouvez retrouver la plupart des appels à projets recensés ici :

<https://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/appels-a-projets-r262.html>